

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
10019836 Canada inc.	RBQ: 5731-1862-01 NEQ : 1172388366	Le dirigeant Raymond Tétu a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 30 janvier 2022
7279981 CANADA INC.	RBQ : 5607-8066-01 NEQ : 1166435165	Le dirigeant Patrick Foley a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 (02)B) C.cr, de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 12 janvier 2019.
9112-3364 Québec inc./Toitures Lacharité	RBQ : 8277-6204-58 NEQ : 1160547932	L'entreprise 9112-3364 Québec Inc. ainsi que Gaétan Lacharité qui est dirigeant dans cette entreprise ont été condamnés 13 décembre 2013 en vertu, de l'article 327 de la Loi sur la taxe d'accise ainsi qu'aux articles 62(D) et 68 de la Loi sur l'administration fiscale.	Cette licence est restreinte jusqu'au au 1er décembre 2018.
9157-2263 Québec inc.	RBQ : 5724-6662-01	Le dirigeant Louis Farley a été reconnu coupable de fraude, art.380(01)A) C.cr.	Cette licence est restreinte jusqu'au 10 juillet 2022.
9187-6318 Québec inc.	RBQ : 8358-4250-01 NEQ : 1164714298	Le dirigeant de l'entreprise, Carl Luneau, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 6 janvier 2019.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
9206-4880 Québec inc./Les Entreprises R.H.	RBQ : 5634-3346-01 NEQ : 1165684557	Le dirigeant de l'entreprise Raynald Huet a été déclaré coupable le 13 janvier 2014 en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 12 janvier 2019.
9210-5261 Québec inc.	RBQ : 5653-4365-01 NEQ : 1165919268	Cette licence est restreinte par l'application de l'article 65.1 alinéa 4 de la Loi sur le bâtiment, en raison de la restriction inscrite sur la licence 5742-7882-01	Cette licence est restreinte jusqu'au 1 ^{er} octobre 2019.
9226-8358 Québec inc.	RBQ : 5733-7222-01 NEQ : 1166814005	Le dirigeant Benoit Gervais a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7(01) C.cr. de la Loi règlement certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 28 octobre 2020
9276-8431 Québec inc.	RBQ : 5662-9611-01 NEQ : 1168879105	Le dirigeant Mathieu Langlois a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 17 janvier 2022.
9281-0886 Québec inc.	NEQ : 1169089597	Cette licence est restreinte par l'application de l'article 65.1 alinéa 4 de la Loi sur le bâtiment, en raison de la restriction inscrite sur la licence 5721-7119-01	Cette licence est restreinte jusqu'au 23 avril 2022.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
9281-9564 Québec inc.	RBQ : 5675-8857-01 NEQ : 1169134443	La dirigeante Annie Gauthier à été reconnue coupable de fraude, Art. 380(01)A) du Code criminel.	Cette licence est restreinte jusqu'au 9 avril 2022.
9284-8555 Québec inc.	RBQ: 5677-7907-01 NEQ : 1169285187	Le dirigeant Frédérick Gosselin a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 7(1) et 7(2)B de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 24 octobre 2021
9286-5328 Québec inc. / Les Entreprises Delsol	RBQ : 5674-5847-01 NEQ : 1169371730	Le dirigeant de l'entreprise, Martin Roy, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 19 novembre 2019.
9286-7837 Québec inc.	RBQ : 5682-1564-01 NEQ : 1169387058	Le dirigeant Sami-Jacob Lafontaine Morin a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (01) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 5 avril 2022
9290-5769 Québec inc.	RBQ : 5680-4404-01 NEQ : 1169572782	L'actionnaire Sébastien Charleer a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 5(02) et 5(04) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 19 mai 2019
9295-3868 Québec Inc.	RBQ : 5686-5645-01 NEQ : 1169793362	Le dirigeant Daniel Fowler a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 (01) C.cr.de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 21 août 2022.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
9295-7307 Québec.inc.	RBQ : 5685-1322-01 NEQ : 1169810075	Le dirigeant Marc-Étienne Groulx a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (02) C.cr., de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 10 janvier 2022.
9318-2202 Québec inc.	RBQ: 5702-7799-01 NEQ 1170749387	Le dirigeant de l'entreprise, Kevin Bouchard a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 8 novembre 2020
9319-2623 Québec inc.	RBQ : 5702-8656-01 NEQ : 1170795174	Cette licence est restreinte par l'application de l'article 65.1 alinéa 4 de la Loi sur le bâtiment, en raison de la restriction inscrite sur la licence 5617-1119-01.	Cette licence est restreinte jusqu'au 25 novembre 2019.
9320-8817 Québec inc./Les Constructions FND	RBQ : 5705-4181-01 NEQ : 1170874649	Le dirigeant de l'entreprise, François Cloutier, a été reconnu coupable en vertu de l'article 380 (01) A) du Code criminel.	Cette licence est restreinte jusqu'au 15 avril 2019.
9321-0862 Québec inc.	RBQ: 5704-0529-01 NEQ: 1170884127	Le dirigeant de l'entreprise, Jean Bosa a été reconnu coupable en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 17 décembre 2019.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
9328-8553 Québec inc.	RBQ : 5724-6886-01 NEQ : 1171241863	Le dirigeant Jason Austin a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 (1) et 7(2)B de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 28 avril 2018
9330-7742 Québec inc.	RBQ : 5732-3545-01 NEQ : 1171328223	Le dirigeant Maxime Rodier a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 25 septembre 2019.
9331-0084 Québec inc.	RBQ : 5715-7729-01 NEQ : 1171337257	Le dirigeant de l'entreprise, Luc Lapointe a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 12 mars 2019
9336-6441 Québec inc.	RBQ : 5716-2794-01 NEQ : 1171594352	Le dirigeant de l'entreprise, Alexandre Patenaude Groleau a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 26 février 2019
9339-6414 Québec incl	RBQ : 5720-7821-01 NEQ : 1171745392	Le dirigeant de l'entreprise, Gabriel Paquet, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 C.cr. de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 21 février 2018

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
9341-0603 Québec inc.	RBQ : 5724-0863-01 NEQ : 1171821573	Le dirigeant Brien Bérubé a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (02) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 28 mai 2018
9341-4555 Québec inc.	RBQ : 5721-7119-01 NEQ : 1171843296	Le dirigeant Jonny Verville a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 5(01) C.cr de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 23 avril 2022.
9352-5731 Québec inc.	RBQ : 5732-1473-01 NEQ : 1172396112	Le dirigeant Carl Luneau a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 6 janvier 2019.
9353-4519 Québec inc.	RBQ : 5731-9287-01 NEQ : 1172438468	Le dirigeant Jean Bosa a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 7(01) et 7(02)B) C. de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 17 décembre 2019.
9355-5308 Québec inc.	RBQ : 5742-7262-01 NEQ : 1172548134	Le dirigeant Pascal Tremblay a été reconnu coupable aux articles 5(1) et 5(3)A.1) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 10 décembre 2018.
9360-3751 Québec inc.	RBQ : 5738-7243-01 NEQ : 1172792708	Le dirigeant Denis Drysdale a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 9 janvier 2022.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
9362-9616 Québec inc.	RBQ : 5742-2941-01 NEQ : 1172921562	Le dirigeant Frédéric Therrien a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 7(01) et 7(02)B) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 3 août 2020.
9921974 Canada inc.	RBQ : 5737-9968-01 NEQ : 1172184203	Le dirigeant Patrick Foley a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 (02)B) C.cr, de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 12 janvier 2019.
ASP contrôle inc.	RBQ : 5698-6664-01 NEQ : 1170418652	Le dirigeant de l'entreprise, Sébastien Parisé, a été déclaré coupable en vertu de l'article 7 (01) et 7 (02) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 20 janvier 2018.
Bédard-Morin, Kevin	RBQ : 5711-3599-01 NEQ : 2270959234	Le dirigeant Kevin Bédard-Morin a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 11 avril 2021
Bonin Patrick	RBQ : 5714-9734-01 NEQ : 2269749786	Le dirigeant Patrick Bonin a été reconnu coupable d'acte criminel en vertu de l'article 5(01) C.cr de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances ainsi qu'à l'art. 462.12 C.cr. pour une infraction au profit d'une organisation criminelle.	Cette licence est restreinte jusqu'au 10 novembre 2021
C.B.A. Maçonnerie inc.	RBQ : 5656-3786-01 NEQ : 1168542588	Le dirigeant de l'entreprise, Jimmy Gaugoin a été déclaré coupable en vertu de l'article 380(01)A du Code criminel.	Cette licence est restreinte jusqu'au 23 février 2019.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
C.C. Voltex inc.	RBQ : 8100-2818-08 NEQ : 1145699378	Le dirigeant de l'entreprise, Christian Cayer a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 26 janvier 2021.
Céramique RK inc.	RBQ : 5721-4678-01 NEQ : 1171818629	Le dirigeant Keven Rousseau a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (02) C de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 16 décembre 2017
Climatisation Geoservice inc.	RBQ : 5593-2545-01 NEQ : 1164483118	Un dirigeant de l'entreprise, Jean-Sébastien Beauchesne, a été reconnu coupable de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 17 janvier 2018.
Coffrage Apex inc.	RBQ : 8339-7174-20 NEQ : 1163948630	Le dirigeant Sacha Renière-Lafrenière a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 7 (1) et 7(2)B de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 24 mai 2020
Concept Calipso inc.	RBQ : 5738-9009-01 NEQ : 1163371983	Le dirigeant Antoine Boisvert a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 (01)A C.cr., de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 26 février 2019.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
Construction A Labrie inc.	RBQ : 5688-6732-01 NEQ : 1167707810	Le dirigeant de l'entreprise, Roberto Labrie, a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 8 septembre 2020.
Construction Acon inc.	RBQ : 5638-5339-01 NEQ : 1167698274	Le dirigeant de l'entreprise, Jean-Benoit Gauthier, a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 21 mars 2019.
Construction Andros inc.	RBQ : 5642-6323-01 NEQ : 116262702	Le dirigeant Mathieu Forget a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7(01) C.cr, de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 23 novembre 2021
Construction Danny Pelchat & Fils inc.	RBQ : 5725-3486-01 NEQ : 1172015365	L'actionnaire avec droit de vote Mathieu Bilodeau-Pelchat a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5(02) C de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 1er février 2020
Construction Doris Beauseigle inc.	RBQ : 8210-4878-33 NEQ : 1147910583	Le dirigeant de l'entreprise Langis Beauseigle a été déclaré coupable en vertu des articles 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 8 septembre 2018.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
Construction et Rénovation J. Prestige inc.	RBQ : 5702-2642-01 NEQ : 1170773767	Le dirigeant Philippe Sabourin-Lambert a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (01) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 20 février 2019.
Construction Félix Guindon inc.	RBQ : 5698-8975-01 NEQ : 1169868552	Le dirigeant de l'entreprise, Félix Guindon-Tremblay a été déclaré coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 23 octobre 2019.
Construction GADARA Inc.	RBQ : 5671-4660-01 NEQ : 1169235984	Le dirigeant Daniel Patenaude a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 7(01) C.cr de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 19 février 2022
Construction KG2 inc.	RBQ : 5662-8241-01 NEQ : 1168819127	Le dirigeant Kevin Petit a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 13 mai 2018,
Construction Mabrique inc.	RBQ : 5633-5789-01	Le dirigeant David Leduc a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article art. 5(03A)I) C.cr., de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 14 janvier 2021.
Construction Mikaël D'Amico inc.	RBQ: 5704-2004-01 NEQ: 1170888243	Le dirigeant de l'entreprise, Mikaël D'Amico a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 21 octobre 2018

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
Construction N. Leblanc inc.	RBQ: 5704-5973-01 NEQ: 1170356993	Le dirigeant de l'entreprise, a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 8 octobre 2020
Constructions Normat inc.	RBQ : 5714-9817-01 NEQ : 1171489298	Le dirigeant Éric Gagnon a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5(02) et 5 (03)A.1) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 21 février 2021
Constructions Placogypse inc.	RBQ : 5703-7178-01 NEQ: 1170860143	Un des actionnaires de l'entreprise, Éric Turcotte, a été déclaré coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 380 (01) B) du Code criminel	Cette licence est restreinte jusqu'au 30 avril 2020
Constructions Réno Habitations inc	RBQ : 5718-8401-01 NEQ : 1171723852	Le dirigeant Benoît Simard a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7(01) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 12 septembre 2018.
Construction Sévigny inc.	RBQ : 5739-6087-01 NEQ : 1172800303	Le dirigeant Bruno Sévigny a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7(1) et 7(2)B), de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 31 janvier 2021.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
Cossette et Pronovost, entrepreneurs électriciens inc.	RBQ : 2275-9401-72 NEQ : 1143102573	Un dirigeant de l'entreprise, Gérald Cossette, a été déclaré coupable en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 27 novembre 2018.
Dagneau Christophe	RBQ : 5712-9736-01	Le dirigeant Christophe Dagneau a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5, de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 1er octobre 2019.
Débarrasse La Crasse inc. / Les entreprises T Loyer	RBQ : 5682-1622-01 NEQ : 1168165091	Le dirigeant de l'entreprise, Tommy Loyer, a été déclaré coupable en vertu de l'article 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 7 janvier 2018.
Double D Céramique inc.	RBQ : 5658-0087-01 NEQ : 1168539733	Le dirigeant Frédérick Dupuis Piquet e a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (2) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 11 septembre 2021
Dynamex Construction inc.	RBQ : 5738-6112-01 NEQ : 1172698889	Le dirigeant Samuel Lavallée a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 28 septembre 2019.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
Électricité DC inc.	RBQ : 5734-4756-01 NEQ : 1172565476	Le dirigeant Dale Couture Lefrançois a été reconnue coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 24 septembre 2019.
Électri-Fuse inc.	RBQ : 5685-3658-01 NEQ : 1169776896	Le dirigeant Yannick Savoie a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 (01) C.cr, de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 30 janvier 2022
Émond Michel	RBQ : 5694-7187-01 NEQ : 2270119045	Le dirigeant de l'entreprise Michel Émond a été déclaré coupable en vertu de l'article 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 26 septembre 2018.
Entreprises NKS inc., Les	RBQ : 8355-8619-26 NEQ : 1142964833	Le dirigeant Nicolas Sevigny a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 9 novembre 2021
Entreprises Simard et Fils inc., Les	RBQ : 5731-2662-01 NEQ : 1172438989	Le dirigeant Olivier Simard a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 8 février 2022

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
Excavations Bergevin et Laberge inc.	RBQ : 8001-6397-54 NEQ : 1140580755	Excavations Bergevin Et Laberge Inc., Michel Bergevin et Stéphane Laberge ont été déclarés coupables aux articles 62 de la Loi sur l'administration fiscale et 327 de la Loi sur la taxe d'accise.	Cette licence est restreinte jusqu'au 6 novembre 2021
Finition Acrylique Rive-Nord Inc.	RBQ : 8268-1982-27 NEQ : 1149908577	Le dirigeant Robin Tanguay a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (02) et 5 (03)A de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 15 novembre 2021
Fondation Moore (2015) inc.	RBQ : 5701-4359-01 NEQ 1170766845	Le dirigeant de l'entreprise, Darren Moore a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 15 septembre 2020.
Genairclim inc.	RBQ : 5677-7048-01 NEQ : 1168238286	Un dirigeant de l'entreprise, Michel Garneau, a été déclaré coupable le 21 octobre 2013 en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 20 octobre 2018.
Gervais Alexandre	RBQ : 5695-9737-01 NEQ : 227046825	Le dirigeant de l'entreprise, Alexandre Gervais a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 14 janvier 2021.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
Gestion Construction GD inc	RBQ : 5721-4181-01 NEQ : 1171812341	Le dirigeant Guillaume Desrosiers-Cotnoi a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (1) et 7(2)B de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 18 août 2019
Gestion Ronald Moore inc.	RBQ : 1996-1804-79 NEQ : 1142935262	Cette licence est restreinte par l'application de l'article 65.1 alinéa 4 de la Loi sur le bâtiment, en raison de la restriction inscrite sur la licence 5701-4359-01	Cette licence est restreinte jusqu'au 15 septembre 2020.
G.E.T. Électrique Inc	RBQ : 5724-2083-01 NEQ : 1171777239	Le dirigeant Jonathan Gagnon a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (2) (3) A.1) C.cr. de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 15 août 2022.
Groupe GMCA inc.	RBQ : 8343-0934-37 NEQ : 1161047767	Cette licence est restreinte par l'application de l'article 65.1 alinéa 4 de la Loi sur le bâtiment, en raison de la restriction inscrite sur la licence 5686-5645-01.	Cette licence est restreinte jusqu'au 21 août 2022.
Groupe Tamsa inc.	RBQ : 5740-6225-01 NEQ : 1172845480	Le dirigeant Martynas Tamkevicius a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5(1), de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 14 mai 2020.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
Houde plâtrier inc.	RBQ : 5715-6341-01 NEQ : 1171496277	Le dirigeant Davy Houde a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5(02)A et 5(01)A de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 17 mars 2021
Jayb Inc.	RBQ: 5724-7736-01 NEQ : 1171834543	Le dirigeant de l'entreprise, Jason Couvrette, a été reconnu coupable en vertu de l'article 7(1) et 7(2)B) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 27 janvier 2019
Jocelyn Moreau	RBQ : 5739-4041-01 NEQ : 2266490228	Le dirigeant Jocelyn Moreau a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 25 septembre 2019.
Kevin Leblanc	RBQ : 5716-5664-01	Le dirigeant Kevin Leblanc a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article art. 7(02)B) C.cr. de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 10 septembre 2022.
LB2 Construction Rénovation inc.	RBQ : 5737-8846-01 NEQ : 1172706658	Le dirigeant Frédéric Brousseau a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 10 novembre 2020.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
Lepage-Thibert Maxime	RBQ : 5742-6199-01 NEQ : 2273012221	Le dirigeant Lepage-Thibert Maxime a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5(01), 5(03)A) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 12 novembre 2019.
Les Clôtures et Barrières Trylau inc.	RBQ : 5672-0253-01 NEQ : 1169028561	Le dirigeant de l'entreprise, Richard Bissonnette, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 28 octobre 2020.
Les Constructions Groupe Solution inc.	RBQ : 5712-9769-01 NEQ : 1170576749	Le dirigeant de l'entreprise, Marc Lauzier, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 5 mars 2018.
Les Entreprises Chatel inc.	RBQ : 1138-4203-39 NEQ : 1142046896	Son dirigeant, André Chatel, a été reconnu coupable le 15 janvier 2013 d'une infraction en vertu de l'article 327 de la Loi sur la taxe d'accise.	Cette licence est restreinte jusqu'au 14 janvier 2018.
Les Entreprises Faille & Fils inc.	RBQ : 5680-7621-01 NEQ : 1164743990	Le dirigeant de l'entreprise Stéphane Faille a été condamné en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 20 mars 2018.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
Les Entreprises Luc Parpal inc.	RBQ : 5699-9402-01 NEQ : 1170363536	Le dirigeant de l'entreprise, Luc Parpal, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 19 juillet 2020.
Lesieur Dany	RBQ : 5689-4009-01 NEQ : 2269791291	Le dirigeant de l'entreprise, Dany Lesieur, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 10 janvier 2018.
M. Stygar Rénovation inc.	RBQ : 8348-0939-56 NEQ : 1164026164	Le dirigeant de l'entreprise, Marcin Stygar, a été déclaré coupable en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 14 août 2018.
MBL Groupe Construction S.E.N.C.	RBQ : 5744-6338-01	Le dirigeant Bobby Cadieux-Guérin a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 C.cr., de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 15 mars 2022.
Medeiros Cuisines et rénovations inc.	RBQ : 5640-8115-01 NEQ : 116609600	Le dirigeant Mike Medeiros a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (02) C de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 18 janvier 2020
Mini excavation Delisle inc.	RBQ : 5710-0224-01 NEQ : 1171164123	Le dirigeant de l'entreprise, Philippe Lefebvre-Delisle a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 10 mars 2018.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
NHV inc.	RBQ : 5710-9217-01 NEQ : 1171066658	La dirigeante de l'entreprise, Yessica Paola Salas Vega, a été reconnue coupable en vertu de l'article 380 (01) A) du Code criminel	Cette licence est restreinte jusqu'au 3 octobre 2018.
Parent, Stéphane	RBQ : 8303-9396-19 NEQ : 2261145017	Le dirigeant Stéphane Parent a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5(02) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 20 octobre 2020.
Planchers de Béton G.R., Les	RBQ : 8356-0136-01 NEQ : 3364970213	Le dirigeant Steve Ross a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article art. 7(02)B) C.cr., de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 26 octobre 2022.
RBM 88 inc.	RBQ : 5738-4067-01 NEQ : 1172715154	Le dirigeant Kévin Boucher a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7(02)B) C.cr., de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 16 avril 2020.
Rénowaltech inc.	RBQ : 5688-3168-01 NEQ : 1168447796	Le dirigeant de l'entreprise, Marc Walker, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 (01), 7 (02)B), (02) et 5 (03)A) C.cr. de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 16 avril 2020.
Samuel Dagneau s.e.n.c.	RBQ : 5742-7882-01 NEQ : 3372549439	Le dirigeant Christophe Dagneau a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5. de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 1 ^{er} octobre 2019.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
S.D. Excavation	RBQ : 5655-9883-01 NEQ : 3365268401	L'un de ses dirigeants, David Chaput, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 12 février 2018.
Solage Solide inc.	RBQ : 5715-2183-01 NEQ : 1171530091	Le dirigeant Matthew Balogh a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7(01) C.cr, de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 11 avril 2022
St-Arnaud Michel /Plancher Miguël	RBQ : 8351-7383-30 NEQ : 2262239447	Le dirigeant de l'entreprise Michel St-Arnaud été déclaré coupable le 21 novembre 2013 en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 20 novembre 2018.
St-Laurent Hugo	RBQ : 5658-5946-01 NEQ : 2268518059	Le dirigeant Hugo St-Laurent a été déclaré coupable à l'article 5 de la Loi règlementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 1er avril 2020.
Toiture Roi & Maître inc.	RBQ : 5665-4502-01 NEQ : 1168764414	Le dirigeant Marcos Lacourse a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 2 décembre 2018.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 14 décembre 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
Toitures Côte Nord inc	RBQ : 5668-7734-01 NEQ : 1164654825	Le dirigeant Martin Saillant de l'entreprise Toitures Côte Nord a été condamné aux articles 5 (02) et 5 (03) A de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 3 juillet 2019
Toitures Protect Toit inc., Les	RBQ : 5734-5860-01 NEQ : 1172604622	Le dirigeant Simon Barbeau a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (01) et 7(02)B de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 9 juin 2021
Trudel Excavation inc.	RBQ : 5657-8941-01 NEQ : 1167628768	Le dirigeant de l'entreprise, Jonathan Trudel, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 2 avril 2019.

Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.